

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 10 (1872)  
**Heft:** 27

**Artikel:** [Nouvelles diverses]  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-181905>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 02.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Sa femme, toute tremblante, le prit à l'écart, l'embrassa tendrement, et, sans faiblesse, sans grands mots, lui dit tout bas :

— S'il s'agit du drapeau, refuse !

L'homme lui rendit les baisers et répondit :

— Cependant, si...

Un geste énergique acheva sa pensée.

Une larme vint aux yeux de l'épouse, mais elle se roidit dans son ardent patriotisme, et lui serrant la main avec une énergie fiévreuse :

— Refuse ! répéta-t-elle.

Et voyant le regard de son mari s'arrêter pensif sur les enfants :

— Je suis là, ajouta-t-elle... Fais ton devoir.

Il embrassa la vaillante créature, couvrit de caresses les deux petites têtes blondes qui lui souriaient et suivit les soldats.

Les Messins les virent passer avec terreur, et cherchèrent machinalement le drapeau des yeux.

Quand le cortège arriva chez le gouverneur, une foule énorme s'arrêta sur la place, attendant, les poings crispés, ce qui allait advenir.

— C'est vous qui, tous les ans, alliez attacher une flamme à la hampe du drapeau qui se trouve encore sur la cathédrale ?

— Oui, général.

— Il faut que vous montiez enlever ce drapeau.

— Impossible, général !

— Il le faut, vous dis-je.

— Et je vous répète : impossible, général !

— Songez qu'il y va de votre liberté ; que votre refus peut vous faire conduire en Silésie.

— J'irai où vous m'enverrez.

— Tandis que si vous acceptez la mission que je vous donne, vous recevrez cent francs de récompense.

— Cent francs ! répéta l'homme avec un éclair dans le regard. La lâcheté ne se paie pas cher dans votre pays, général !

— Vous refusez ?

— Je refuse !

— Réfléchissez bien.

— C'est tout réfléchi. Si j'ai risqué volontiers ma peau pour la France, je ne suis pas obligé de le faire pour le roi de Prusse.

— Insolent ! prenez garde !

— A votre aise, général ! ma vie appartient à la France et je la sers à ma façon !

Le général insista, pria, menaça ; le brave homme fut inébranlable.

Et force fut de le laisser s'en retourner librement, tant il y avait d'effervescence dans la ville, tant on pouvait craindre que l'incarcération du plante-drapeau ne fût une cause de collision.

Le digne homme avait vaincu l'Allemagne, et conservé à Metz son chez palladium. Il voulut s'enfuir alors vers les siens, qu'il avait laissés dans toutes les angoisses de l'attente. Mais une foule enthousiaste tenait à faire cortège.

Et, comme il était pauvre, ce vaillant citoyen, une souscription ouverte parmi ses ovateurs lui donna sur-le-champ le double de ce que lui avait offert le gouverneur allemand.

Quand il fut seul, entre sa femme et ses deux chers petits, l'humble Lorrain s'agenouilla devant la fenêtre ouverte et, contemplant son cher drapeau de France, il répéta, avec de douces larmes plein les yeux :

— Oh ! vous ne l'aurez pas !

*Wer da?* hurlaient encore hier les reîtres farouches de S. M. l'empereur et roi Guillaume 1<sup>er</sup>.

— France !... répondait toujours notre dernière sentinelle.

Gaston RENÉ.

Nous empruntons les lignes suivantes à un recueil de vieux documents sur le pays de Vaud :

« C'est seulement l'an 1825 que l'on a détruit, au château de Daillens, *la cage des sorciers*.

» C'était une prison faite exprès au comble du bâtiment, construite en carrelets de chêne superposés et fortement liés et chevillés, fort basse et de la largeur d'un lit à deux personnes. Il n'y avait, disait-on, que ce genre de prison d'où un sorcier ne pouvait s'évader. Dans celle-ci, on voyait encore de la paille qui avait servi, disait-on, de litière à une vieille femme renfermée là, comme sorcière, vers le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Au printemps 1826, on refendait, dans la cour de la cure de Daillens, différents quartiers de bois à brûler ; l'on trouva, dans l'un des quartiers de ce bois, une mèche de cheveux pincée dans une fente, au bout d'une cheville de bois dur enfoncée dans la tige d'un cerisier, au moyen d'une perforation faite jusques près de l'aubier, il y a plus de 40 ans, comme on peut en juger par les couches ligneuses qui avaient successivement recouvert ladite cheville. Le bûcheron qui fit cette petite découverte dit que cette magie se pratiquait encore, et qu'il en avait, lui, éprouvé les bons effets contre le décroît d'une jambe, à la suite d'une sciatique : après avoir consulté inutilement plusieurs médecins, appréhendant de perdre l'usage de cette jambe, il alla consulter un maige qui, pour de l'argent, faisait aussi le devin. Celui-ci, après les préliminaires d'interrogation et d'inspection locales et urinaires, récita quelques paroles magiques qu'il appelait des prières en latin, puis lui coupa une mèche de cheveux, qu'il arrangea comme il est dit ci-dessus, et qu'il enfonça de même par perforation, dans un arbre de fruits à noyaux indiqué par le malade ; puis il me donna, dit le bûcheron, un onguent dont je devais me frotter deux fois par jour. Voilà le vrai remède, lui dit-on ; les frictions que l'on fit avec cet onguent rétablirent peu à peu la transpiration et la circulation du sang. Malgré l'évidence, il préférait attribuer sa guérison à des actes magiques plutôt qu'à des remèdes naturels. »

### Toinette à la joue mordue.

#### III

Le piqueur serra la main au garde et se mit à descendre la côte au galop, sans que les promeneurs y fissent attention.

Notre troupe joyeuse passa son après-midi sur le bord d'un champ, partagé entre les chants, les jeux et les embrassades.